

Québec, le 16 janvier 2025

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente répond au dépôt par la députée de Mercier le 26 novembre 2024 d'une pétition à l'effet d'instaurer un programme d'accès gratuit à la contraception.

À travers les années, le gouvernement du Québec a posé plusieurs gestes pour faciliter l'accès à la contraception orale d'urgence (COU ou pilule du lendemain) qui est prescrite en pharmacie en vue de limiter les grossesses non planifiées. Il a également facilité l'accès à la contraception sur ordonnance en mettant à contribution les pharmaciennes et pharmaciens et les infirmières et infirmiers.

Pour les personnes couvertes par le régime public d'assurance-médicaments, les médicaments sur ordonnance, dont la contraception, sont gratuits pour les filles de 18 ans et moins, les femmes de 25 ans et moins aux études à temps plein et résidant chez leurs parents, ainsi que les femmes prestataires de l'aide sociale.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec mène des négociations avec le gouvernement du Canada à la suite de l'annonce dans le budget fédéral de 2024 à l'effet de fournir 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Santé Canada afin de soutenir l'établissement du régime national d'assurance médicaments visant la couverture complète de la contraception et des médicaments contre le diabète.

Rappelons également que le 18 novembre dernier, le gouvernement du Québec a lancé le *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement 2024-2027*. Ce plan est le résultat de consultations menées auprès des groupes de femmes ainsi que d'experts et expertes en santé et en droit. Leur expertise et leurs

recommandations ont permis de cerner deux priorités relativement au droit de choisir des femmes : la nécessité d'améliorer l'accès aux services d'interruption de grossesse et l'importance de diffuser une information juste et de garantir un accompagnement neutre. Ce plan d'action met en avant une série d'actions concrètes pour répondre à ces priorités.

... 2

Le *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement 2024-2027* comprend un objectif en vue de faciliter l'accès à l'information et aux services en matière de contraception.

Ainsi, le gouvernement du Québec mène des actions concrètes afin de protéger et améliorer le libre choix des Québécoises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes salutations distinguées.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie  
et ministre responsable de la Condition féminine,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine Biron', written in a cursive style.

Martine Biron